

**DELIBERATION  
N° 2013-003**

**Objet : Les objectifs de  
l'étude stratégie du SAGE**



Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

République Française

**SYNDICAT MIXTE D'AMÉNAGEMENT DE  
L'ARVE ET DE SES ABORDS**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU**

**SÉANCE DU 12 avril 2013**

L'an deux mil treize, le douze avril à quinze heures, la Commission Locale de l'Eau, dûment convoquée, s'est réunie à Archamps, sous la présidence de Monsieur SADDIER Martial.

Membres de la CLE : 76

Membres du collège  
des représentants des  
collectivités territoriales et  
des établissements publics  
locaux : 39  
Présents : 15  
Mandats : 4  
Absents : 24

Membres du collège des utilisateurs  
et usagers : 24  
Présents : 14  
Mandats : 1  
Absents : 10

Membres du collège de  
l'Etat et des  
établissements publics : 13  
Présents : 5  
Mandats : 0  
Absents : 8

**MEMBRES PRÉSENTS :**

• **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**

- Conseil Général canton de Bonneville : M. MUDRY Raymond
- SIVOM Pays du Mont Blanc : M. BRONDEX Léonard, M. TISSOT Yves
- SIVOM du Haut-Giffre : M. MOGENET Jean-Charles, M. BOUVET Stéphane
- Communauté de Communes Faucigny-Glières : M. MERMIN Jean-Pierre, M. SADDIER Martial
- Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Borne : M. ANGELLOZ-NICOUD Philippe
- Communauté de Communes du Pays Rochois : M. BUFFLIER Daniel, M. MOENNE Claude
- Syndicat des Eaux des Rocailles et de Bellecombe : M. TOULEC Etienne
- Annemasse Agglo : M. BALSAT Bernard, M. BURGNIARD Robert
- Communauté de Communes du Genevois : M. JOUVENOZ Bernard, M. ROGUET Guy

• **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**

M. LIEUPOZ (Chambre de commerce et d'industrie), M. PANSARD (Chambre d'agriculture), M. FREGOLEN (FDPPMA), M. MARGAS (AAPPMA du Faucigny), M. CANON (AAPPMA du Chablais Genevois), M. SZYMANSKY (UNICEM Rhône Alpes), M. SAVOINI (Fédération du BTP), M. REYDET (SNDEC), M. OLRV (Domaine Skiable de France), M. ALLARD (Savoie Mont Blanc Tourisme), M. PERRIOLLAT (FRAPNA), M. BLANCHET (EDF), M. MEHEREULT (UFC Que Choisir), M. GENTRIC (Syndicat des Propriétaires Forestiers Sylviculteurs)

• **Collège de l'Etat et des établissements publics :**

M. DELILLE (DDT), Mme. EXBRAYAT (Agence de l'Eau), M. RAYMOND (ONEMA), M. CHARLES (RTM), M. MESTRALLET (DREAL)

• **Représentant du territoire Suisse (voix non délibérative) :**

M. PASQUINI (ETAT DE GENEVE), M. KLEIN (CIPEL)

**MANDATS :**

**Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**

Mr ANGELLOZ-NICOUD a pouvoir pour Mr WATTIEZ

Mr SADDIER a pouvoir pour Mr CATALA

Mr BOUVET a pouvoir pour Mr MOGENET

Mr TOULEC a Pur pour Mr CHAPUIS

• **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**

La FRAPNA a pouvoir pour ASTERS

## **MEMBRES ABSENTS :**

### **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux :**

- Conseil Régional : Mme BILLET, Mme DONZEL, M. CARBONNEL
- Conseil Général Canton de Boège : M. BAUD-GRASSET
- Conseil Général Canton de Samoens : M. MOGENET
- SIVOM Pays du Mont-Blanc : M. BURNET, M. MOLLARD
- SIVOM de la Région de Cluses : M. CATALA, M. POUCHOT, M. HERVE, M. MARTINELLI, M. HUGARD
- Syndicat D'Aménagement du Borne : M. WATTIEZ
- Syndicat des eaux des Rocailles et de Bellecombe : M. CHAPUIS
- Communauté de Communes des Quatre Rivières : M. FOREL, M. DUVAL, M. SANTONI, M. MUSARD
- Annemasse Agglo : M. SOULAT, M. CONUS, M. LAPEROUSSAZ, M. MAIRE
- Communauté de Communes du Genevois : M. GUILLON

### **Collège des représentants des utilisateurs et usagers :**

Chambre des métiers et de l'artisanat, Comité départemental de Haute Savoie de Canoe Kayak, ATMB, Association Nationale des Maires de Stations de Montagne, Fédération Départementale des Chasseurs, FIB, PRO Mont-Blanc, Montain Wilderness, Asters, EAF,

### **Collège de l'Etat et des établissements publics :**

Le Préfet Coordonnateur de Bassin, Le Préfet de Haute-Savoie, La direction Départementale de la Protection des Populations, La Direction Départementale de la Cohésion sociale, l'ARS, La gendarmerie, l'ONF, l'ONCFS

### **Représentant du territoire Suisse :**

L'Electricité d'Emosson

**Vu**, le Code de l'Environnement et notamment les articles L 212-4 à L 212-11, et R 212-26 à R 212-34, L 214-1 à L 214-6 et R 214-1 à R 214-56,

**Vu**, l'arrêté n° DDEA-2009.796 du 6 octobre 2009, fixant le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,

**Vu**, l'arrêté n° DDT-2010.744 du 19 août 2010, portant désignation des membres de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Arve,

**Vu**, la délibération n° 2010-001 relative à l'élection de Monsieur Martial SADDIER à la Présidence de la CLE en date du 26 juin 2010,

**Vu**, la signature du Contrat de Rivière Giffre et Risse le 6 février 2012,

**Considérant**, l'engagement en juillet 2010 d'une étude visant à étudier l'amélioration du débit réservé en aval du barrage de Taninges, et son aboutissement en avril 2013,

**Considérant** les résultats de la concertation qui a eu lieu avec les acteurs concernés durant toute cette étude,

**Considérant**, la réunion de la CLE du 18 février 2013 et son compte rendu,

## **Les objectifs de l'étude stratégie du SAGE**

L'élaboration du SAGE induit la réalisation d'une phase tendance et scénarios ainsi que de définition d'une stratégie du SAGE, pour cela il sera lancé en 2013 l'étude « stratégie du SAGE », dont les objectifs sont les suivants

### **▪ Volet « tendance et scénarios » :**

Elaboration d'un scénario tendanciel (sans SAGE)

Définition et analyse de scénarios alternatifs (avec SAGE)

### **▪ Volet socio-économique :**

Recueil des attentes sociales (élus, acteurs, grand public...) autour de l'eau et des cours d'eau (ressource, valeur d'usage...)

### **▪ Volet « stratégie » :**

Analyse comparative des scénarios

Concertation / accompagnement pour le choix d'un scénario par la CLE

Formalisation de la stratégie et des objectifs du SAGE

**Après en avoir délibéré la CLE à l'unanimité,**

**ARTICLE 1 : DONNE** l'accord au lancement de l'étude stratégie du SAGE sur la base des objectifs cités ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,  
Pour copie conforme,

**Le Président,**

**Martial SADDIER**

